

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 25 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-cinq février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du dix-sept février deux mille seize en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ECUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20H00.

Etaient présents : Alain BOUSSARD, Bruno GUILLIER, Christiane ROUSSEL, Ludovic BOURDIN, Pascal DROGUEUX, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, Kévin MACÉ, Éric MEKKAKIA, Christophe PIROUÉ, Anne POTEAU.

Absent(s) excusé(s) : Martine FRICK, Mickaël TANGUY.

Pouvoir(s) : Martine FRICK à Alain BOUSSARD, Mickaël TANGUY à Éric MEKKAKIA.

Conformément aux règles établies, Monsieur Ludovic BOURDIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015, a été adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Reprise des délibérations pour engager des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2016 M14 et M49 :**

Par courrier en date du 4 janvier 2016, la Sous-Préfecture de Provins, nous demande de reprendre les délibérations concernant les autorisations faites à Madame le Maire, de pouvoir engager des dépenses d'investissement sur la M14, à hauteur de 87.790 €, avant le vote du budget primitif et sur la M49, à hauteur de 8.983 €. Il convient de déterminer les dépenses autorisées et de ventiler les sommes correspondantes aux chapitres et articles budgétaires. Après avis de la commission finances et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide de répartir comme suit les sommes autorisées :

#### **M14**

##### **- Chapitre 20**

- C/2031 frais d'études 10.000 €
- C/2032 frais de recherche 10.000 €

##### **- Chapitre 21**

- C/21318 autres bâtiments publics 11.395 €
- C/2151 réseaux voirie 30.000 €
- C/21534 réseaux d'électrification 11.395 €
- C/2182 matériel de transport 15.000 €

#### **M49**

##### **- Chapitre 23**

- C/2315 installation matériel et outillage 8.983 €

### **Achat d'un véhicule pour le service technique :**

Il s'avère que le véhicule actuel (EXPERT) du service technique, a sa boîte de vitesse cassée. Après concertation entre Madame le Maire, ses Adjoints et les membres de la commission finances, il a été convenu, de l'achat d'un nouveau véhicule. Il s'agit d'un Citroën Jumpy tôlé

L1H1 HDI 90 FAP confort. Ce véhicule est acheté dans un garage au prix de 13.148 € (carte grise comprise), avec une garantie de 12 mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire, à acheter ce véhicule.

### **Achat balayeuse pour les caniveaux :**

Afin de compléter l'achat du matériel de désherbage, il était envisagé l'achat d'un autre matériel nécessaire au nettoyage des caniveaux. Trois devis ont été demandés, avec différentes gammes de matériel. Après un tour de table, il est décidé que cet achat doit être mieux réfléchi et ce projet sera reporté lors d'un prochain conseil.

### **Vente terrain du G.F.A. de MONTHIERAN au profit de la Commune / Vente terrain de la Commune au profit du G.F.A. de MONTHIERAN :**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux, qu'en 2006, un échange de chemin rural entre le GFA de MONTHIERAN au profit de la Commune et en contre partie, un échange entre la Commune au profit du GFA de MONTHIERAN, devaient être réalisés. Ces échanges, avaient pour but de rendre plus accessible le tracé du chemin rural. Ces échanges, aujourd'hui ne peuvent se faire que par le biais de la vente. Concernant la vente par le GFA de MONTHIERAN au profit de la Commune de VAUDOY-EN-BRIE, les parcelles et leur contenance sont les suivantes :

Section B numéros

- 334 pour 23 a 45 ca
- 337 pour 5 a 81 ca
- 338 pour 0 a 71 ca
- 339 pour 3 a 45 ca
- 341 pour 1 a 21 ca
- 331 pour 31 a 71 ca

**Total 66 a 42 ca**

Prix fixé par les domaines : 0,70 € le m<sup>2</sup> **soit 4.649,40 €**

Concernant la vente entre la Commune au profit du GFA de MONTHIERAN, la parcelle et sa contenance est la suivante :

Section B numéro

- 347 pour 70 a 25 ca

**Total 70 a 25 ca**

Prix fixé par les domaines : 0,70 m<sup>2</sup> **soit 4.917,50 €**

**DIFFERENCE : 268,10 € - PRIX COMPENSE A DUE CONCURRENCE ENTRE LES DEUX VENTES.** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à l'achat du terrain du GFA de MONTHIERAN, au profit de la Commune, et à la vente du terrain de la Commune au profit du G.F.A. de MONTHIERAN des parcelles nommées ci-dessus.

### **Vente terrain de la SCI de CHAMPOTRAN au profit de la Commune / Vente terrain de la Commune au profit de la SCI de CHAMPOTRAN :**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux, qu'en 2006, un échange de chemin rural entre la SCI de CHAMPOTRAN au profit de la Commune et en contre partie, un échange entre la Commune au profit de la SCI de CHAMPOTRAN, devaient être réalisés. Ces échanges, avaient pour but de rendre plus accessible le tracé du chemin rural. Ces échanges, aujourd'hui ne peuvent se faire que par le biais de la vente. Concernant la vente par la SCI de CHAMPOTRAN au profit de la Commune de VAUDOY-EN-BRIE, les parcelles et leur contenance sont les suivantes :

Section B numéros

- 357 pour 1 a 89 ca
- 361 pour 1 a 93 ca
- 363 pour 3 a 56 ca
- 370 pour 4 a 71 ca
- 371 pour 11 a 23 ca
- 374 pour 2 a 00 ca

**Total 25 a 32 ca**

Prix fixé par les domaines : 0,70 € le m<sup>2</sup> **soit 1.772,40 €**

Concernant la vente entre la Commune au profit de la SCI de CHAMPOTRAN, les parcelles et leur contenance sont les suivantes :

Section B numéro

- 365 pour 15 a 97 ca
- 366 pour 12 a 27 ca
- 367 pour 2 a 74 ca

**Total 30 a 98 ca**

Prix fixé par les domaines : 0,70 m<sup>2</sup> **soit 2.168,60 €**

**DIFFERENCE : 396,20 € - PRIX COMPENSE A DUE CONCURRENCE ENTRE LES DEUX VENTES.** Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à procéder à l'achat du terrain de la SCI de CHAMPOTRAN au profit de la Commune, et à la vente du terrain de la Commune au profit de la SCI de CHAMPOTRAN, des parcelles nommées ci-dessus.

### **Programme travaux création points lumineux et extension réseau éclairage public parking place de l'Église et rue Chaude :**

Une convention financière, ainsi qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage sont proposées par le SDESM, pour les travaux de création de points lumineux sur le parking de la place de l'Église et rue Chaude. Concernant le parking de la place de l'Église les travaux concernés ont été évalués avant consultation à 4.476 € T.T.C. Pour la rue Chaude, les travaux concernés ont été évalués avant consultation à 18.408 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention financière relative à la réalisation des travaux ci-dessus.

### **Désignation assistant maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble immobilier rue de la Mairie :**

Madame le Maire expose aux conseillers, qu'il serait judicieux d'avoir recours à un assistant de maître d'ouvrage (A.M.O.), afin de mener à bien le projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier de la rue de la Mairie. Vu la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage de Monsieur Alain GARNIER architecte, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la réalisation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, relative au projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier de la rue de la Mairie, pour un montant de 6.600 € H.T.

### **Remboursement partiel emprunt 2ème tranche contrat triennal de voirie avance FCTVA/subventions :**

Madame le Maire rappelle qu'un emprunt de 100.000 € a été contracté auprès du Crédit Agricole de Meaux le 19/12/2014. Cet emprunt finance le montant du FCTVA et des subventions accordées pour la 2ème tranche du contrat triennal de voirie, dans l'attente de percevoir ces aides. En date du 22/12/2015 un 1<sup>er</sup> remboursement partiel a déjà été effectué d'un montant de 37.187 €.

Aujourd'hui, le solde des subventions (35.000 €) ayant été versé à la collectivité, une 2ème demande de remboursement anticipé de 35.000 €, a été demandé au Crédit Agricole de Meaux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer la demande de remboursement anticipé d'un montant de 35.000 €, sur l'emprunt ci-dessus nommé.

### **Convention de surveillance des espaces agricoles (SAFER) :**

Par courrier en date du 06 janvier dernier, la SAFER, nous fait part qu'un dispositif de veille et d'observation foncière sur les espaces agricoles et naturels, peut être mis en place et que notre Commune peut y adhérer. Après exposé de Monsieur Bruno GUILLIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer au dispositif de veille et observation foncière sur les espaces agricoles et naturels.

### **Reprise délibération fixant le taux de la taxe d'aménagement :**

Par courrier en date du 11 janvier dernier, la Sous-Préfecture de Provins, nous demande de reprendre la délibération concernant le taux de la taxe d'aménagement et notamment l'exonération des abris de jardins d'une surface inférieure à 10 m<sup>2</sup>. L'exonération ne peut s'exprimer qu'en pourcentage. Monsieur Max GRANDISSON Président de la commission urbanisme, doit se rapprocher de la Sous-Préfecture, afin d'obtenir la formule exacte à indiquer sur la délibération, qui sera reprise lors du prochain conseil.

### **Redevance d'occupation du domaine public due par ERDF :**

ERDF verse chaque année une redevance pour le droit de passage sur le domaine public. Elle évolue proportionnellement aux valeurs des index BTP. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal, au taux maximum et dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

### **Classe de découverte 2016 classe de CM2 :**

Madame le Maire informe de l'organisation d'une classe de découverte. Ce séjour sera placé sous le thème « classe naturosport ». Il aura lieu à Saint Léonard des Bois (72), du 23 au 27 mai 2016, pour les élèves de la classe des CM2 de l'école « La Clé des Champs » RPI de PECY/VAUDOY. Ce séjour est organisé par « CAP MONDE ». Le coût du séjour par enfant s'élève à 495 €. La participation des Communes serait à hauteur de 30%. Les 70 % restant seront à la charge des familles. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de participer à hauteur de 30% par enfant pour ce séjour.

### **D.E.T.R. 2016 cheminement piéton chemin des Carrières/rue Tibaut Boulain avec accès à la salle polyvalente :**

Madame le Maire rappelle, la nécessité de mettre en place une mise en accessibilité de la rue des Carrières et de la rue Tibaut Boulain, afin d'avoir un accès sécurisé pour les enfants de l'école et des N.A.P., afin qu'ils se rendent à la salle polyvalente. Vu la demande de subvention de la DETR 2016 qui peut être déposée auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne. Vu l'étude et le devis estimatif du maître d'oeuvre Monsieur Didier JAKUBCZAK d'un montant de 47.500 € H.T., après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de solliciter la Préfecture

de Seine-et-Marne, afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2016, d'un montant de 50 % du H.T. soit une subvention de 23.750 €, pour ces travaux.

### **Affaires diverses :**

### **Questions diverses :**

**Madame Béatrice L'ECUYER** informe qu'une boîte à livres va être installée prochainement sur la place de la Mairie. Le principe sera qu'à intervalle régulier, des livres neufs (ou en bon état) seront déposés dans cette boîte. Les administrés, pourront alors se servir et aussi déposer des livres, qui pourront ainsi être échangés à un plus grand nombre. Les livres comporteront un cachet de la Mairie, afin qu'ils ne soient pas revendus. Nous souhaitons que ce projet soit l'objet d'une belle réussite et que chacun respectera le plaisir de lire pour tous, petits et grands.

Elle informe que suite à la vente de la maison située au lieu-dit rue du Repos « ancienne gare », le nouveau propriétaire s'est attribué le numéro 6, ceci afin de faciliter la distribution de son courrier. Après un tour de table, il est décidé d'autoriser Madame le Maire à prendre un arrêté pour nommer sa propriété au 6 lieu-dit rue du Repos.

Elle donne lecture d'un courrier d'un couple d'administrés qui se plaint des routes du village qui sont régulièrement salies par les tracteurs qui en sortant des champs, déposent sur les routes de grosses mottes de terre, qui peuvent être dangereuses par temps de pluie, car elles rendent la chaussée glissante. Un courrier sera adressé à chaque agriculteur, ainsi qu'aux entreprises de travaux publics.

**Monsieur Ludovic BOURDIN** rend compte du projet d'aménagement du terrain de basket. Ce projet porte sur la création d'un parking de 28 places, dont deux places pour personne à mobilité réduite. Il sera réalisé sur l'enceinte de l'ancien terrain de basket. La circulation à l'intérieur du parking se fera à double sens et il y aura un accès direct sur la rue Tibaust Boulin.

**Madame Marie-Christine LEGESNE** rend compte des prochaines actions de la commission jeunesse. Comme l'an passé, il va être organisé une chasse aux œufs le jour de Pâques, le dimanche 27 mars 2016.

Une nouvelle randonnée à vélo, va être organisée ce printemps. Dans l'immédiat ce sont les deux prochaines animations ; des flyers seront distribués en temps utile aux administrés.

**Monsieur Kévin MACÉ** fait part que rue de Coulommiers, un chien a un comportement assez agressif et de plus le portail de la propriété est très souvent ouvert, ce qui permet au chien de se rendre sur le trottoir et/ou dans la rue. Un courrier sera adressé au propriétaire.

**Monsieur Éric MEKKAKIA** fait part que Monsieur Mickaël TANGUY, serait intéressé pour racheter l'ancien véhicule EXPERT de la commune. Après un tour de table, il est décidé de lui vendre en l'état pour la somme de 500 €.

***L'ordre du jour étant épuisé, Mme L'ECUYER lève la séance à 22 h 15.***

**Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.**

<b>NOMS</b>	<b>PRENOMS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>L'ECUYER</b>	<b>Béatrice</b>		
<b>BOUSSARD</b>	<b>Alain</b>		
<b>GUILLIER</b>	<b>Bruno</b>		
<b>ROUSSEL</b>	<b>Christiane</b>		
<b>BOURDIN</b>	<b>Ludovic</b>		
<b>MACÉ</b>	<b>Kévin</b>		
<b>DROGUEUX</b>	<b>Pascal</b>		
<b>TANGUY</b>	<b>Mickaël</b>	<b>É. MEKKAKIA</b>	
<b>LEGESNE</b>	<b>Marie-Christine</b>		
<b>GRANDISSON</b>	<b>Max</b>		
<b>PIROUÉ</b>	<b>Christophe</b>		
<b>FRICK</b>	<b>Martine</b>	<b>A. BOUSSARD</b>	
<b>MEKKAKIA</b>	<b>Éric</b>		
<b>POTEAU</b>	<b>Anne</b>		
<b>LARMURIER</b>	<b>Isabelle</b>		